

---

**Conseil Municipal du 16 mai 2023**  
**Procès-Verbal**

---

**Convocation** : le 09 mai 2023

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 16 mai 2023 à 19h00**

**Ordre du Jour :**

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023
- ✧ Nomination d'un référent déontologue pour les élus
- ✧ Validation devis
- ✧ Locations Presbytère et Fruitière
- ✧ Adjudication lot 2 Burdignin
- ✧ Feu de la Saint-Jean
- ✧ Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 16 mai 2023, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

**Etaient présents** : Annie Bel, Katia Dupraz, Stéphanie Falcone, Carole Venant, Alexandre Rosay, Philippe Donche, David Frapsauce, Hélène Duvillard, Marianne Carrier, Erick Dupuit

**Absents excusés** : Christine Billieux, J-P Thevenod, Christian Nambride, Mickaël Desalmand

*\* Désignation du secrétaire de séance*

Carole Venant est nommée secrétaire de séance.

*\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023*

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

*\* Nomination d'un référent déontologue pour les élus*

Chaque collectivité a l'obligation de désigner un référent déontologue des élus avant le 1<sup>er</sup> juin 2023. L'Association des Maires en concertation avec le Centre de Gestion 74 propose de désigner l'une des deux personnes qui ont accepté de remplir cette fonction pour les collectivités de la Haute-Savoie : Monsieur David Bailleul et Monsieur Jean-Olivier Viout.

Après présentation par Monsieur le Maire des deux candidats, les membres du conseil municipal ont nommé à l'unanimité Monsieur Jean-Olivier Viout jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

*\* Validation devis*

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour commande de travaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré VALIDE les devis des entreprises suivants et AUTORISE Monsieur le Maire à commander les travaux de :

- L'entreprise CONDEVAUX pour le drainage partiel du cimetière pour un montant de 15 060.48 € TTC
- L'entreprise CONDEVAUX pour mise en forme du parking en amont de l'église pour un montant de 3 213.60 € TTC

- L'entreprise GERVAIS pour la reprise du drainage et des eaux pluviales du chalet de la Tatte d'un montant de 14 905.22 € TTC
- L'entreprise CLAPASSON pour la location d'aspiratrice excavatrice avec chauffeur devant la mairie d'un montant de 1 872.00 € TTC
- Le fournisseur DECOLUM pour l'achat de deux projecteurs LED et d'illuminations de Noël d'un montant de 3 466.80 € TTC
- L'entreprise CONDEVAUX pour la création d'un parking à la Tatte (selon le plan du géomètre) d'un montant de 2 449.20 € TTC

*\* Locations Presbytère et Fruitière*

Monsieur le Maire informe son conseil du départ de Madame Groléas, locataire au Presbytère au 15 juillet 2023. L'appartement est donc remis à la location au 1<sup>er</sup> août 2023.

Suite aux impayés de la famille Sersoub/Blondeau, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure d'expulsion et de confier le dossier à notre avocate Laurence Le Gloanic

*\* Adjudication Lot 2 Burdignin*

Le conseil municipal prend connaissance de l'adjudication des terrains Lot 2. Les élus prennent acte que la commune ne peut pas participer aux enchères mais souhaitent préempter en cas de vente.

*\* Feu de la Saint-Jean*

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de faire venir un camion de pompier sur la commune mais prévenir les pompiers de Boège de la manifestation le 24 juin 2023.

Fin à 20H30